

Date de convocation
30 juin 2021
Date d'affichage du compte rendu
9 juillet 2021
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt et un et le six juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle de la commune, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. LORRY, B. BAGET, C. CHUBURU, H. BEAUCULAT, P-H. NAU-HENDEL, A-L.POMME-CASSIEROU R. CARDY, M. PULVINET, C. BERDUCQ, L. POUTS SAINT GERME, M-C. LALANNE, G.CAMY, V. LABORDE.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.
Etait également présente : Sandra LAPIQUE, secrétaire de mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Invitation comité des fêtes :

Le Conseil municipal prend acte et regrette l'absence des membres du comité des fêtes, invités par le Maire, pour échanger sur le multistade. Le Maire propose de rencontrer le Président du comité des fêtes pour préparer la signature avec le conseil départemental, de la convention du projet participatif départemental.

Permanences élections régionales et départementales :

Le Maire remercie chaleureusement les membres du conseil municipal qui ont rempli leurs missions et ont su se rendre disponibles durant deux dimanches pour assurer la tenue des deux bureaux de vote ainsi que les dépouillements. Il précise que cette motivation favorise l'esprit et la cohésion de l'équipe municipale.

Appel à projet numérique :

Le Maire informe que la commune, après avoir constitué un dossier de demande d'aide en concertation avec le directeur de l'école, a été retenue pour percevoir une aide de l'état de 70% sur une somme de 14 000€ dans le but de renouveler l'équipement informatique de l'école.

Toujours en concertation avec les enseignants, les commandes sont en préparation pour une mise en place durant l'été.

Commission bâtiment :

Monsieur Baget présente le compte rendu de la dernière réunion de la commission bâtiment.

Les subventions sollicitées par la mairie auprès du département et de l'état ont été accordées pour la toiture du bâtiment de la maternelle et pour la réfection du lavoir de Bezing, ce qui représente 60% pour chaque opération, soit la totalité des subventions possibles.

Commission bois et saliqà :

Monsieur Baget présente le compte rendu de la dernière réunion de la commission bois et saliqà :

- Vente de bois 2019 : prolongation des délais avec courrier de relance.
- Vente de bois d'énergie : à venir dans les prochains mois.

Projet école – centre bourg :

Le Maire présente les différents scénaris du projet école – centre bourg. Les avantages et inconvénients sont étudiés. Cette première réflexion contribue à la préparation d'un cahier des charges préalable au projet.

DELIBERATIONS

Mise à jour du tableau des effectifs:

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs 2021.

Création emploi permanent d'adjoint technique :

Suite à un départ en retraite, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet d'agent technique pour assurer les missions d'accompagnement des enfants sur les temps de cantine et garderie et la mise en propreté des locaux de l'école. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 17 heures 16.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création à compter du 1^{er} septembre 2021 d'un emploi permanent à temps non complet de 17h27 représentant 17 h 16 de travail par semaine en moyenne.

Création emploi permanent d'ATSEM :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, la création d'un emploi permanent à temps non complet d'agent spécialisé des écoles maternelles pour assurer l'accompagnement des enfants et des enseignants sur les temps de classe. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 20 heures 33.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création à compter du 1^{er} septembre 2021 d'un emploi permanent à temps non complet d'ATSEM représentant 20 h 33 de travail par semaine en moyenne.

Admissions en non valeurs :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier de Nay a transmis un état de produits irrécouvrables dont il demande l'admission en non-valeur. Le montant total des titres à admettre en non-valeur

s'élève à 1738.40€ et des créances éteintes à 45.30€ et correspond à des produits de cantine, garderie, TAP scolaires et vente de bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prononce l'admission en non-valeur et en créances éteintes des produits irrécouvrables détaillés ci-dessus pour un montant total de 1783.70€.

Provision créances douteuse :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le risque de non recouvrement de dettes concernant la cantine scolaire et les loyers. Au vu de l'état des restes à recouvrer, Monsieur le maire propose de provisionner la somme de 409.87 €, correspondant à 15% du montant des factures suivantes : Exercice 2020 – compte 4116 : facturation cantine pour 668.50 €, exercice 2020 / 2021 – compte 4146 : loyers impayés pour 2 064 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 409.87 € pour des créances réputées non recouvrables.

Décision modification n°1 : Créances douteuse :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dépense qu'il convient de prévoir au budget une provision pour risques et charges d'un montant de 409,87 € pour des créances réputées non recouvrables. Afin de pouvoir payer cette dépense, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Dépenses	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-409,87
6817 (68) : Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circulants	409,87
Total dépenses :	0,00

Convention couverture courts de tennis et ombrière ENR 64 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société parkings solaire des Pyrénées-Atlantiques (PSPA), en cours de création par EnR64, a produit une manifestation d'intérêt spontanée en date du 30/03/2021 pour la couverture de deux courts de tennis, rue du bois, afin d'y construire et d'y exploiter une toiture photovoltaïque et pour l'occupation d'une partie du parking de la salle socioculturelle, Rue du Bois, afin d'y construire et d'y exploiter une ombrière photovoltaïque. Ceci permettrait la production d'énergie renouvelable photovoltaïque.

Monsieur le Maire précise que la convention sera conclue pour une durée de trente ans à compter de la mise en service de la centrale et qu'une redevance annuelle de 100€ d'occupation sera versée à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable au développement d'un tel projet ; d'accorder à la société PSPA, en cours de création, le droit d'étudier la faisabilité de couvrir les deux courts de tennis et d'installer une ombrière solaire sur le parking de la salle socioculturelle, Rue du Bois et d'autoriser le Maire à signer toute convention d'occupation, de servitudes, d'études nécessaires au projet ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Tarifs cantine – garderie scolaire 2021-2022:

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du repas de la cantine et les tarifs de la garderie scolaire pour l'année 2021-2022. Actuellement, et depuis 2017, les tarifs n'ont pas augmenté et sont de 3,20 € le prix du repas, 1,80 € la garderie journée et 1,15 € la garderie ½ journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier ces tarifs là pour l'année scolaire 2021-2022.

Création nom de rue :

Le Maire informe l'assemblée que suite à la création d'un nouveau lotissement, « le Vignemale », et au raccordement du Clos des Jonquilles avec la rue du pic du midi il est nécessaire de créer un nom de rue.

Il précise que les numéros restent inchangés.

Le Conseil Municipal, avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide d'attribuer le nom de rue nouvelle « Rue des Jonquilles » en remplacement du « Clos des Jonquilles » et en création de rue pour le remplacement du lotissement « Le Vignemale ».

A Boeil-Bezing, le 9 juillet 2021

Le Maire,
Marc DUFAU

